



"Morbihan, foot gagnant !"



Règlement Coupe du Morbihan Futsal 2026-2027

Article 1 – Titre

Le District du Morbihan organise sur son territoire une compétition appelée Coupe du Morbihan Futsal Seniors Homme.

Article 2 – Engagement

2.1 L'épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Football. Il sera autorisé une équipe maximum par club.

2.2 Les clubs ne pourront aligner plus de **3 joueurs** ayant pris part aux trois dernières rencontres de niveau supérieur (Les 3 dernières rencontres jouées au niveau régional 1 futsal).

2.3 Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Article 3 – calendrier

3.1 Les équipes engagées disputent obligatoirement cette compétition suivant le calendrier établi par la commission.

3.2 En cas de match remis la commission choisit en 1^{er} lieu l'inversion de la rencontre. Et en second lieu dans la mesure du possible parmi les dates libres du calendrier.

Article 4 – système de l'épreuve

4.1 .Une équipe maximum par club. Les clubs éligibles participent au championnat départemental.

Forfait d'une équipe lors des rencontres à élimination directe

Une pénalité financière de 50 € sera appliquée.

Quart et Demi-finales :

Tirage intégral. Les rencontres se dérouleront sur le terrain du 1^{er} club tiré au sort.

En cas d'égalité, une prolongation de 2 fois 5 minutes (chrono défilant) sera mise en place ; si toujours pas de vainqueur, une séance de tirs aux buts mort subite désignera le vainqueur pour la finale qui se déroulera sur le terrain du dernier vainqueur de la coupe du Morbihan. (Si impossibilité,



“Morbihan, foot gagnant !”

la finale se déroulera chez le dernier finaliste, ou l’avant dernier vainqueur).

4.2 Les équipes sont composées de 5 joueurs dont 1 gardien de but.

4.3 Le nombre de joueurs remplaçants pouvant figurer sur la feuille de match est de 7.

4.4 Si une équipe réunie moins de 3 joueurs sur le terrain gardien de but compris le match doit être arrêté et perdu par pénalité.

4.5 Le match ne peut commencer que si les 2 équipes disposent sur le terrain 5 joueurs dont 1 gardien.

Article 5 – feuille de match

FMI obligatoire en cas de problème, chaque club recevant devra fournir une feuille de match au début de la rencontre sur laquelle devra figurer les joueurs participants remplaçants compris et devra la faire parvenir dans les 48 heures au District.

Article 6 – arbitrage

Les frais d’arbitre sont réglés par les 2 clubs.

Article 7 – application du règlement

Tous les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les commissions compétentes.

La Commission départementale futsal

Saison 2026/2027